EDWARD OBERSKI et al. c. GENERAL MOTORS LLC et al., Cour supérieure de justice de l'Ontario Action Nº CV-14-502023-00CP

MICHAEL GAGNON c. GENERAL MOTORS DU CANADA et al., Cour supérieure du Québec N° 500-06-000687-141

MICHAEL GAGNON c. GENERAL MOTORS DU CANADA et al., Cour supérieure du Québec N° 500-06-000729-158

FORMULAIRE D'EXCLUSION

N'ENVOYEZ CE FORMULAIRE QUE SI VOUS <u>NE</u> VOULEZ <u>PAS</u> PARTICIPER AU RÈGLEMENT ET DEMANDER DES PRESTATIONS.

Instructions: Remplissez et envoyez ce formulaire par la poste, par messager ou par courriel <u>SEULEMENT SI VOUS SOUHAITEZ VOUS EXCLURE</u> du règlement des actions collectives visant les pertes pécuniaires proposé par General Motors concernant les interrupteurs à clé de contact Delta, la rotation des clés, la problématique clé-genou sur les Camaro et la direction assistée électrique au Canada. Veuillez consulter le bas de ce formulaire pour obtenir des instructions sur la façon de soumettre ce formulaire en fonction de votre lieu de résidence. Pour en savoir plus, visitez le Site Web du Règlement à www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr.

1. IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT

Fournissez les renseignements suivants au sujet de la personne (c.-à-d., le propriétaire ou le locataire actuel ou précédent du véhicule) qui présente ou, le cas échéant, au nom de laquelle vous présentez une demande de retrait.

Nom:		Prénom:			Initiale du deuxième prénom :
Adresse:				Numéro du bu	ıreau :
Ville:	Province :	Code postal:	Pays:		
Numéro de téléphone :		Adresse courriel (si disponible):			

Si vous choisissez de ne pas participer au règlement proposé au nom de quelqu'un d'autre, veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessus <u>et</u> joindre une copie de votre procuration, de l'ordonnance du tribunal ou de toute autre autorisation qui vous permet de représenter cette personne.

Il est interdit à certaines personnes et entités de participer au présent règlement. Ces Personnes exclues sont :

- les concessionnaires GM agréés;
- les acheteurs, propriétaires et locataires de flottes de location quotidienne (c'est-à-dire une Personne qui loue des voitures de tourisme, sans chauffeur, au grand public sur une base quotidienne ou hebdomadaire et qui achète ou loue des véhicules à des fins de location);
- les organismes gouvernementaux ou quasi gouvernementaux;
- les officiers de justice présidant les Actions* et Actions connexes* et les membres de leur famille immédiate;
- Les Avocats du Groupe* ainsi que les membres de leur personnel et de leur famille immédiate;
- toutes les Personnes qui ont précédemment quittancé leurs Réclamations de pertes pécuniaires qui sont de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, liées aux problèmes corrigés par les Rappels;
- toutes les personnes et entités qui se sont valablement retirées du règlement.
- * Les termes Actions, Actions connexes et Avocats du Groupe sont définis dans la l'Entente de Règlement qui se trouve sur le site Web du Règlement et comprennent les affaires *Oberski* et *Gagnon* ainsi que les poursuites intentées dans les autres provinces.

	UE CETTE DEMANDE D'EXCLUSION N'EST FAITE AU NOM D'AUCUNE S'EXCLUES SUSMENTIONNÉES
2. IDENTIFICATION DU VI	ÉHICULE
	ts suivants concernant le véhicule en question qui a été acheté ou loué au Canada. S'il y a ir les informations suivantes pour les autres véhicules dans une pièce jointe.
Marque et modèle du véhicule :	
Année modèle du véhicule :	Numéro d'identification du véhicule (NIV) :
ou avez possédé le véhicule, veuill Si vous louez ou avez loué le véhicule. 4. JE SOUHAITE M'EXCLU Cochez la case ci-dessous pour co	iés à l'article 2, joignez une copie de votre <u>preuve de propriété</u> . Si vous possédez ez fournir une copie du certificat d'immatriculation ou de l'acte de vente du véhicule. cule, veuillez fournir une copie du contrat de location relatif au véhicule. IRE Infirmer votre intention de vous exclure du règlement proposé.
	ment des actions collectives visant les pertes pécuniaires proposé par General Motors de de contact Delta, la rotation des clés, la problématique clé-genou sur les Camaro et la
☐ JE M'EXCLUS	
5. SIGNATURE Votre signature	
voue signature	AAAA IVIIVI JJ

6. DÉPÔT

Si vous souhaitez vous exclure du règlement proposé, votre formulaire de retrait <u>DOIT</u> être reçu au plus tard le 19 juillet 2024.

SI VOUS ÊTES UN RÉSIDENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, votre formulaire d'exclusion dûment rempli doit être envoyé par la poste ou par messager à l'adresse suivante :

Greffier de la Cour supérieure du Québec Palais de justice de Montréal Objet : *Michael Gagnon c. General Motors du Canada et al.* 500-06-000687-141 | 500-06-000729-158 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120 Montréal (Québec) H2Y 1B5 SI VOUS RÉSIDEZ DANS UNE AUTRE PROVINCE OU UN AUTRE TERRITOIRE AU CANADA OU AILLEURS, votre formulaire d'exclusion dûment rempli peut être envoyé par la poste, par messager ou par courriel à l'adresse suivante :

GM Ignition Switch Economic Settlement c/o JND Legal Administration
PO Box 8111
Vancouver Main
Vancouver, BC V6B 4E2
info@GMIgnitionSwitchSettlement.ca